



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ENSEMBLE, CONSTRUISONS LE LYCÉE PROFESSIONNEL DE DEMAIN

21 OCTOBRE 2022

Installation des groupes
de travail pour une
réforme des lycées
professionnels



REUSSIR
AU LYCÉE

Sommaire

- p 2** Éditoriaux
- p 4** Quelques chiffres sur la voie professionnelle
- p 6** Bilan de la transformation de la voie professionnelle (TVP)
- p 8** Calendrier
- p 9** Les enjeux et la méthode de la réforme
- p 12** **Groupe de travail 1**
Comment réduire le nombre de décrocheurs ?
- p 13** **Groupe de travail 2**
Comment mieux préparer les poursuites d'études supérieures
requises par certains métiers ?
- p 14** **Groupe de travail 3**
Comment améliorer le taux d'accès à l'emploi après le diplôme ?
- p 15** **Groupe de travail 4**
Comment donner des marges de manœuvre aux établissements
tout en conservant le caractère national des diplômes ?
- p 16** La constitution type d'un groupe de travail



La richesse du lycée professionnel et l'excellence de ses professeurs se mesurent au quotidien : la scolarisation dans ces établissements concerne un lycéen sur trois, de plus en plus de jeunes poursuivent des études supérieures, les plateaux techniques sont souvent, grâce aux régions, à la pointe de la technologie. Les lycées professionnels accueillent des publics de plus en plus diversifiés et beaucoup de lycéens arrivent avec des difficultés persistantes. Malgré cela, le travail quotidien des professeurs leur permet d'obtenir leur diplôme et de s'insérer dans la vie sociale et professionnelle.

La transformation de la voie professionnelle qui a été engagée par mon prédécesseur a demandé une adaptation dans l'organisation des établissements et dans la pédagogie mise en œuvre. Elle a notamment permis d'introduire de la co-intervention entre des professeurs de disciplines générales et professionnelles, de mettre en place les chefs-d'œuvre en fin de cycle, d'organiser la scolarité en familles de métiers.

Les groupes de travail mis en place par la ministre déléguée à l'enseignement et la formation professionnels, Carole Grandjean, doivent nous permettre de poursuivre l'ambition portée par le président de la République et la Première ministre pour le lycée professionnel. Il faut en effet encore améliorer l'insertion de nos jeunes pour qu'ils soient protégés durablement des aléas économiques et sociaux. Il convient de renforcer encore la maîtrise des savoirs fondamentaux et des humanités afin qu'ils permettent aux élèves de devenir des citoyens éclairés et libres. Il faut limiter le décrochage scolaire encore trop important, notamment grâce à un travail plus en amont sur l'orientation... Tant d'objectifs et de chantiers qui doivent se concrétiser par des propositions associant toutes les parties prenantes.

Plus que jamais, nous devons poursuivre ensemble le travail pour que dans la voie professionnelle comme ailleurs, la réussite et l'égalité des chances soient le moteur de nos actions.

Ces groupes de travail doivent nous permettre de construire ensemble une école engagée pour les élèves. Notre école, faisons-la ensemble !

Pap Ndiaye

Ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse



Le président de la République a fait de la réforme des lycées professionnels une priorité, avec l'ambition d'en faire une véritable voie de réussite et d'insertion pour nos élèves.

Depuis ma nomination en tant que ministre déléguée, chargée de l'enseignement et de la formation professionnels, j'ai souhaité rencontrer les très nombreux acteurs impliqués dans la vie des lycées professionnels et désireux de mettre davantage en valeur la voie professionnelle. Je l'ai fait en allant à leur rencontre, lors de mes nombreux déplacements sur le terrain, ou en les recevant dans les locaux du ministère.

J'ai ainsi pu mesurer l'attachement de tous à la réussite et à l'insertion de nos jeunes et l'engagement fort de chaque acteur et intervenant impliqué dans la mission d'enseignement, de formation ou d'accompagnement vers l'emploi.

À tous ces acteurs, je souhaite formuler mes remerciements pour le formidable travail conduit auprès des élèves pour la mise en œuvre d'une première transformation de la voie professionnelle.

Ensemble aujourd'hui, il nous faut aller plus loin, dans le cadre d'une réforme structurelle et résolument tournée au service des jeunes : encore mieux prendre en compte leurs singularités, leur transmettre le goût de l'engagement dans leur propre parcours, les former aux enseignements généraux et ainsi les préparer à l'emploi, enfin encore mieux accompagner celles et ceux qui le souhaitent vers une poursuite d'études réussie.

La réforme du lycée professionnel que nous devons construire sera mise en œuvre très progressivement à compter de la rentrée 2023, à partir d'un travail collectif, mené en concertation avec toutes les parties prenantes.

C'est pourquoi j'ai souhaité installer ce 21 octobre 2022 quatre groupes de travail à qui je demande d'impulser et d'animer une dynamique d'échanges autour de quatre grandes thématiques qui sont au cœur des enjeux de la voie professionnelle :

- groupe de travail 1 : comment réduire le nombre de décrocheurs ?
- groupe de travail 2 : comment mieux préparer les poursuites d'études supérieures requises par certains métiers ?
- groupe de travail 3 : comment améliorer le taux d'accès à l'emploi après le diplôme ?
- groupe de travail 4 : comment donner des marges de manœuvre aux établissements tout en conservant le caractère national des diplômes ?

Les membres de ces groupes pourront notamment approfondir leurs échanges autour des leviers de progrès suivants : renforcer encore le lien entre l'école et l'entreprise, augmenter progressivement les périodes de formation en milieu professionnel et permettre aux élèves de recevoir une gratification pour ces périodes, renforcer l'accompagnement des élèves vers l'emploi, ajuster la carte des formations pour s'adapter aux transformations écologiques, numériques et démographiques, adapter les organisations pédagogiques aux besoins des élèves, conforter les enseignements généraux, donner aux lycées professionnels les moyens d'adapter leurs projets d'établissement aux réalités locales tout en garantissant le caractère national des diplômes.

J'ai souhaité que les réflexions des groupes puissent rendre leurs conclusions début 2023 pour approfondir les conditions de mise en œuvre de chaque mesure et initier les premières expérimentations.

Je sais pouvoir compter sur l'engagement de chacun au service de la jeunesse.

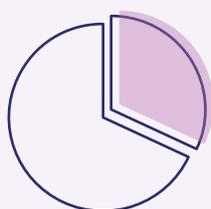
Carole Grandjean

Ministre déléguée auprès du ministre du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion et du ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, chargée de l'Enseignement et de la Formation professionnels

Quelques chiffres sur la voie professionnelle



À LA RENTRÉE 2020



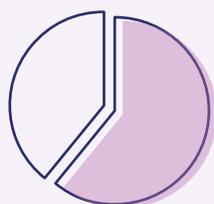
• **32,1 %** des 3^e de 2019-2020
ont poursuivi en voie professionnelle
(scolaire ou apprentissage)

21,4 % vers un baccalauréat
professionnel

10,7 % vers un certificat
d'aptitude professionnelle (CAP)



EN 2020



• **61 %** des sortants
précoces étaient issus
de la voie professionnelle

(estimation sur la base d'un panel)

sur les **8 %** de jeunes de 18 à 24 ans
sortis précocement du système scolaire
(avec le diplôme national du brevet ou
sans diplôme et sans poursuivre ni études
ni formation)

Les données portent sur les secteurs
public et privé sous contrat de la France
métropolitaine, des départements et
régions d'outre-mer.

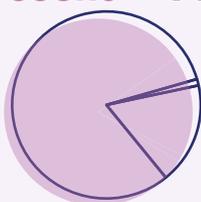
Sources : Repères et références statistiques
2022 (Depp) - Éduscol - Note flash n° 18
du Sies, juin 2022, Systèmes d'information
et d'études statistiques.





• **626 700 lycéens = 1 lycéen sur 3**

511 800 en baccalauréat professionnel ou brevet des métiers d'art (BMA)



6 900 en mention complémentaire (MC) et autres formations de niveaux 3 et 4

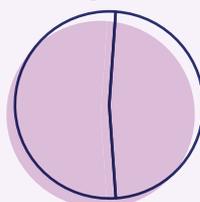
108 000 en CAP

• **72 900 enseignants**

• **2 090 établissements**

• **440 diplômes préparés**

230 spécialités (CAP et MC) de niveau 3 : emplois d'ouvriers et d'employés qualifiés



210 spécialités (baccalauréat professionnel, brevet professionnel, BMA et MC) de niveau 4 : emplois d'ouvriers, d'employés, de techniciens et d'artisans hautement qualifiés

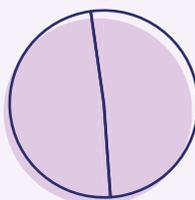
SESSION 2020-2021

• **82,3 % Taux de réussite au baccalauréat professionnel**

• **83,6 % Taux de réussite au CAP**

LYCÉENS PROFESSIONNELS SORTIS EN 2020

• **49 % poursuivent leurs études**



• **51 % sortent de formation :**

dont **32 %** des titulaires de CAP en emploi après 12 mois

dont **45 %** des titulaires de baccalauréat professionnel en emploi après 12 mois

INSCRITS EN 1^{re} ANNÉE DE SECTION DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR (STS) EN 2018

• **34 % sont des néo-bacheliers professionnels :**

dont **61 %** passent en 2^e année

dont **53 %** obtiennent leur diplôme du brevet de technicien supérieur (BTS) en 2 ou 3 ans



BILAN DE LA TRANSFORMATION DE LA VOIE PROFESSIONNELLE (TVP)



Marc Foucault,
inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche,
président du comité national du suivi de la transformation
de la voie professionnelle

⊕ Le constat

En 2018, constat a été fait :

- d'un taux d'insertion insuffisant sur le marché du travail ;
- d'un absentéisme et d'un décrochage scolaire plus marqués qu'au lycée général et technologique ;
- d'effectifs de la filière professionnelle en baisse constante.

Alors que la demande économique est aujourd'hui en hausse, la voie professionnelle continue de souffrir d'un déficit d'image : malgré de gros efforts de communication, les affectations dans cette voie sont trop souvent faites par défaut. Les élèves issus de la voie professionnelle qui souhaitent poursuivre leur scolarité dans l'enseignement supérieur voient par ailleurs leur légitimité à le faire et à y réussir encore trop souvent questionnée.

Un processus de négociation/concertation nationale autour de l'apprentissage, de la formation professionnelle et de l'assurance-chômage, lancé en novembre 2017, a abouti à la loi de septembre 2018 sur la liberté de choisir son avenir professionnel.

Une mission sur l'avenir de la voie professionnelle, organisée d'octobre 2017 à mai 2018, a abouti à la mise en œuvre de la transformation de la voie professionnelle (TVP) dans les établissements à compter de la rentrée de septembre 2019, avec pour principe fondateur de **recentrer le lycée professionnel autour de l'élève et de la personnalisation de son parcours**. Cette volonté suppose notamment :

- une personnalisation dans les grilles horaires ;
- un accompagnement important à tous les échelons ;

- des approches pédagogiques nouvelles (chef-d'œuvre et co-intervention) ;
- une déclinaison du principe fondateur du parcours dans un projet d'établissement ;
- l'installation d'un processus d'orientation progressif comme au lycée général et technologique.

Un comité national a été mis en place en septembre 2019 pour suivre trimestriellement cette transformation engagée de la voie professionnelle, avec des ateliers déconcentrés, un comité de pilotage interdirections, un suivi par l'Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche (IGÉSR) et des séminaires académiques.

Au terme de ces trois premières années, la TVP a été déployée dans tous les lycées professionnels, et ce malgré la crise sanitaire.

⊕ Des innovations pédagogiques structurantes

Cette transformation a permis de mettre en œuvre de nombreuses innovations pédagogiques :

- ✓ le chef-d'œuvre ;
- ✓ la mixité des parcours et le développement de l'apprentissage ;
- ✓ la co-intervention (et son adaptation en classe terminale) ;
- ✓ les familles de métiers en seconde ;
- ✓ l'accompagnement renforcé avec les modules de poursuite d'études et d'insertion en terminale ;
- ✓ les nouveaux programmes d'enseignements généraux (usage renforcé du numérique dans la pédagogie).

⊕ Des résultats encourageants

La co-intervention

Les pratiques de co-intervention sont bien installées, avec des résultats de qualité.

Le chef-d'œuvre

Les enseignants se sont emparés du chef-d'œuvre, qui reçoit aussi de bons retours des élèves investis dans ce projet de travail en équipe, valorisé de manière notable par le concours de la Fondation Colbert et par l'opération nationale Les chefs-d'œuvre de la République.

Les Campus des métiers et des qualifications

Les Campus des métiers et des qualifications nouvelle génération produisent une réelle dynamique en termes d'attractivité de la voie professionnelle et de fédération des acteurs. Ils permettent également une meilleure organisation des formations sur le territoire avec une évolution des certifications.

La mixité des publics

L'ouverture de certains parcours à l'apprentissage, parfois dès la classe de première, apporte aux équipes engagées un double intérêt : en termes de sécurisation des parcours et du point de vue pédagogique, avec l'apport d'une expérience nouvelle, celle des apprentis. En terminale, l'adaptation, dans certains établissements, du rythme des périodes de formation en milieu professionnel (PFMP) pour s'aligner sur celui de l'alternance démontre une réflexion particulièrement riche sur le sujet, même si quelques questions organisationnelles se posent toujours.

⊕ Des questionnements et des axes d'amélioration

La diversité d'établissements et d'élèves exige des projets d'établissement différenciés, partagés et évalués. Parmi les questionnements, subsistent ainsi ceux concernant l'accompagnement renforcé et l'orientation par les familles de métiers en seconde.

L'accompagnement renforcé

Pour le moment, seuls quelques établissements proposent un accompagnement renforcé au contenu vraiment pensé sous le prisme de la personnalisation du parcours de l'élève. En terminale, l'accompagnement renforcé est un outil pour s'ouvrir aux dimensions de l'insertion et de

l'orientation post baccalauréat, mais sa mise en œuvre concrète n'opère pas nécessairement encore très bien cette distinction en fonction des projets des élèves. L'objectif de l'insertion professionnelle est pourtant la vocation même du diplôme professionnel : il doit dès lors être discuté dès le collège et tout au long de la scolarité. Le module proposé en terminale doit être un moment et un outil clé pour préparer au mieux cette insertion.

Les familles de métiers

Les familles de métiers posent elles aussi plusieurs questions. Le choix de spécialités en fin de seconde est souvent limité aux formations inscrites à la carte du lycée fréquenté. Pour concrétiser le concept de seconde organisée en familles de métiers, un travail en réseau d'établissements est certes initié, mais il rencontre des obstacles géographiques et matériels (distance et disponibilité des espaces de formation par exemple). Il convient donc d'accompagner localement cette mise en réseau des établissements et des équipes avec des pratiques de mutualisation.

Par ailleurs, pour permettre une appropriation pertinente des familles de métiers, la communication à destination des collégiens doit être renforcée. Elle permettra ainsi de valoriser des organisations de formations qui ont su démontrer leur efficacité dans la lutte contre le décrochage scolaire et la construction du parcours.

⊕ Conclusion

Pour que la TVP prenne tout son sens, il est nécessaire que sa dimension systémique et son sens soient compris par toutes les équipes. Il s'agit d'une transformation importante qui a été affectée par un épisode sanitaire exceptionnel. L'adaptation aux territoires et la capacité des établissements à entrer dans des logiques de projets sont des sujets clés pour la TVP, mais aussi pour la voie professionnelle de manière générale. Enfin, le rapport à l'entreprise et à l'économie est fondamental pour le lycée professionnel et ses diplômes, d'où l'intérêt qui doit être porté à l'apprentissage et à la rénovation des PFMP.

Désormais, doit donc se mettre en œuvre une réforme plus structurelle pour la réussite de tous les élèves, mais également pour améliorer les conditions de travail des équipes qui œuvrent au quotidien dans les lycées professionnels pour les accompagner vers la réussite.



CALENDRIER

- JUILLET 2022**
Entretiens avec plusieurs organisations syndicales de l'éducation nationale représentatives dans les lycées professionnels (secteur public).
- 25 AOÛT 2022**
Ouverture de la réunion de rentrée des recteurs à la Sorbonne par le président de la République, avec présentation des grands objectifs de la réforme de la voie professionnelle : « une voie de réussite choisie et non subie ».
- 30 AOÛT 2022**
Webinaire avec les chefs d'établissement de la voie professionnelle et les cadres académiques.
- DEPUIS LA RENTRÉE 2022**
Déplacements réguliers de la ministre dans des lycées professionnels en préfiguration du lancement des groupes de travail et dans le cadre des concertations locales du Conseil national de la refondation.
- 13 SEPTEMBRE 2022**
Lancement de la réforme des lycées professionnels par le président de la République au lycée Tabarly des Sables d'Olonne, en présence du ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et de la ministre déléguée à l'enseignement et à la formation professionnels.
- MI-SEPTEMBRE – MI-OCTOBRE 2022**
Consultations en bilatéral par la ministre de l'ensemble des organisations syndicales des personnels, des chefs d'établissement, des branches interprofessionnelles, des représentants d'élèves, des présidents de région, des représentants des parents d'élèves.
- 21 OCTOBRE 2022**
Installation de groupes de travail constitués de représentants de tous les acteurs de l'écosystème de l'enseignement professionnel.
- 21 OCTOBRE 2022 – CONGÉS DE DÉCEMBRE 2022**
Travaux des 4 groupes de travail par des réunions ponctuelles organisées toutes les deux semaines et des auditions d'acteurs sur tous les territoires.
- 10 NOVEMBRE 2022**
Lancement des webinaris avec les chefs d'établissement de la voie professionnelle et les cadres académiques.
- DÉCEMBRE 2022**
Consultations de l'ensemble des organisations syndicales des personnels, des chefs d'établissement, des branches interprofessionnelles, des représentants d'élèves, des présidents de région, des représentants des parents d'élèves.
- DÉBUT 2023**
Lancement de travaux et d'expérimentations sur la base des conclusions des groupes de travail.



LES ENJEUX ET LA MÉTHODE DE LA RÉFORME

⊕ Une ambition forte et une méthode partenariale pour réformer les lycées professionnels

La réforme des lycées professionnels est un chantier prioritaire porté par le président de la République. La création d'un ministère délégué à l'enseignement et à la formation professionnels est un signal fort et un engagement historique du chef de l'État pour faire de l'enseignement professionnel une voie de choix et de réussite pour tous les jeunes scolarisés dans les lycées professionnels.

Ses finalités sont décisives, tant pour la justice sociale que dans une perspective de plein emploi : permettre à toute une partie de la jeunesse d'acquérir les compétences nécessaires à son épanouissement professionnel, et lui fournir un portefeuille de compétences solides pour s'adapter aux évolutions du monde économique tout au long de sa vie active.

Il s'agit de faire du lycée professionnel une véritable voie de réussite pour les élèves et pour leurs familles, alors qu'encore trop de jeunes peinent à trouver un emploi après l'obtention de leur diplôme ou décrochent trop rapidement lorsqu'ils poursuivent leurs études dans l'enseignement supérieur.

La transformation de la voie professionnelle, déjà engagée lors du précédent quinquennat, doit être renforcée pour aller plus loin, dans le cadre d'une réforme qui se veut structurelle et résolument tournée vers les jeunes autour d'objectifs majeurs :

- ✓ réduire le nombre de décrocheurs ;
- ✓ faire progresser le taux d'insertion dans l'emploi ;
- ✓ sécuriser les poursuites d'études.

La réforme des lycées professionnels sera installée progressivement sur le quinquennat à compter de la rentrée scolaire 2023. Elle sera le fruit d'un travail de concertation avec toutes les parties prenantes.

Quatre groupes de travail sont installés le 21 octobre pour nourrir les évolutions structurelles à conduire :

- ✓ **groupe de travail 1** : comment réduire le nombre de décrocheurs ?
- ✓ **groupe de travail 2** : comment mieux préparer les poursuites d'études supérieures requises par certains métiers ?
- ✓ **groupe de travail 3** : comment améliorer le taux d'accès à l'emploi après le diplôme ?
- ✓ **groupe de travail 4** : comment donner des marges de manœuvre aux établissements tout en conservant le caractère national des diplômes ?

⊕ La structuration des échanges

Afin d'accroître l'efficacité de ces groupes de travail et sans préjuger des conclusions des travaux qui seront menés au cours des prochains mois, les thématiques suivantes peuvent constituer quelques pistes d'échanges :

- Comment personnaliser et adapter les parcours pour la réussite de tous les jeunes ?
- Quelles réponses apporter au fait que les diplômés de la voie professionnelle sont de plus en plus jeunes ?
- Comment transformer la pédagogie du lycée professionnel au service de la réussite des élèves tout en améliorant la qualité au travail des équipes éducatives ?

- Comment mieux accompagner les professeurs de lycée professionnel par une formation initiale et continue renouvelée ?
- Comment ouvrir davantage le lycée professionnel à ses partenaires tout en renforçant le rôle d'expertise pédagogique des professeurs dans la sécurisation du parcours de l'élève ?
- Comment mieux intégrer les périodes de formation en milieu professionnel (PFMP) dans le parcours global de formation ? Quel suivi personnalisé avec les tuteurs ?
- Comment augmenter le nombre de semaines de PFMP tout en renforçant la complémentarité des enseignements au lycée professionnel avec les acquis du jeune en entreprise ?
- Comment mieux préparer aux poursuites d'études et/ou à la recherche d'emploi ?
- Comment lever les freins au développement de l'apprentissage dans les lycées tout en proposant à chaque jeune la modalité de formation qui lui convient le mieux ?
- Comment favoriser la mobilité des jeunes de la voie professionnelle ?
- Comment faire de tous les lycées professionnels des vecteurs forts d'inclusion sociale ?

**LES QUATRE
GROUPES DE TRAVAIL
INSTALLÉS
LE 21 OCTOBRE 2022**

Groupe de travail 1

Comment réduire le nombre de décrocheurs ?



**Pilote : Christine Gavini-Chevet,
rectrice de la région académique de Normandie**

« Le décrochage, par abandon de la formation ou rupture du contrat d'apprentissage, est encore trop fréquent au lycée professionnel. Ce phénomène doit être endigué pour lutter contre toutes les formes d'inégalités, qu'elles soient scolaires, sociales ou encore territoriales. Il nous impose d'améliorer le processus d'orientation en amont du lycée professionnel. En effet, le décrochage peut trouver l'une de ses sources dans une orientation subie au terme de difficultés scolaires persistantes au collège. Il peut également s'expliquer par des apprentissages perfectibles, notamment en ce qui concerne les savoir-être, ou encore par un manque de mobilité, que ce soit en milieu urbain ou rural.

Notre groupe de travail a pour mission d'élaborer des pistes de propositions pour aider les élèves à poursuivre leurs apprentissages sans rupture, dans les meilleures conditions possibles, et d'envisager également les conditions de retour en formation (raccrochage). Il s'attachera à réfléchir à l'orientation des élèves aux différents niveaux (fin de troisième, fin de seconde, terminale), mais aussi aux conditions d'apprentissage proposées en lycée professionnel, tant au plan pédagogique qu'organisationnel. »

Groupe de travail 2

Comment mieux préparer les poursuites d'études supérieures requises par certains métiers ?



Pilote : Olivier Dugrip,
recteur de la région académique d'Auvergne-Rhône-Alpes

« De plus en plus d'élèves poursuivent leurs études après un baccalauréat professionnel. Le groupe de travail va permettre de poser un diagnostic partagé et des préconisations pour faciliter et améliorer la préparation des élèves vers les études supérieures après l'obtention de leur diplôme.

Il conviendra d'appréhender la sécurisation des parcours et les modalités de transition d'un diplôme validé vers un autre diplôme (du CAP au baccalauréat professionnel, du baccalauréat professionnel au BTS). Or, si des progrès ont été enregistrés du point de vue des taux de réussite, on relève aussi des fragilités chez les publics préparant le CAP, dont certains abandonnent en cours de formation, même si la poursuite d'études est d'environ 50 % chez les diplômés. Environ six bacheliers professionnels sur dix souhaitent poursuivre leurs études et la moitié d'entre eux s'orientent en section de technicien supérieur (STS). Environ la moitié des bacheliers professionnels qui poursuivent leurs études en STS obtiennent leur BTS en deux ans. Ils réussissent moins que les bacheliers technologiques (66 %) et généraux (81 %). Se dessinent ainsi plusieurs interrogations qui concernent :

- l'accueil des élèves de la voie professionnelle ;
 - l'identification de leurs besoins ;
 - le travail sur leur projet tant scolaire que professionnel ;
 - les pratiques pédagogiques des enseignants de STS ;
 - les modalités de formation (parcours scolaire, apprentissage, parcours mixtes, etc.) ;
 - l'articulation entre l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur ;
- etc.

L'excellence de nos filières et le souci de proposer à tous les élèves des formations menant à des métiers d'avenir doivent permettre de favoriser cette poursuite d'études, répondant ainsi à un enjeu primordial : garantir l'égalité des chances entre tous nos élèves. »

Groupe de travail 3

Comment améliorer le taux d'accès à l'emploi après le diplôme ?



Pilote : Olivier Faron, recteur de l'académie de Strasbourg

« La délivrance de différents diplômes (CAP, baccalauréat professionnel, BTS) constitue l'un des objectifs majeurs de la voie professionnelle. Or, ces diplômes professionnels obtiennent des résultats encore insatisfaisants pour l'insertion des jeunes, alors que les métiers en tension se multiplient dans notre pays. Dans le cadre de la réforme à venir, il s'agit de renforcer l'employabilité de chacun des diplômés concernés, de les adapter à tous les publics, de les inscrire dans des parcours.

Le groupe de travail 3 a vocation à porter sa réflexion sur trois grands axes :

- **la carte des formations** d'un territoire doit proposer une offre à la fois large, pour offrir de nombreuses potentialités, et articulée sur les besoins des entreprises ;
- **le choix d'un diplôme** pour un élève pourrait être utilement éclairé à travers l'orientation en amont et un accompagnement régulier au cours de la formation ;
- **la préparation d'un diplôme** suppose une personnalisation accrue, tout en conciliant différentes dimensions : compétences "techniques" versus psychosociales, formation dans l'établissement versus en entreprise, etc.

Chaque séquence de travail sera structurée autour d'un thème qui permettra aux membres du groupe, ainsi qu'à des experts invités, de faire des propositions afin de renforcer l'employabilité des diplômés de la voie professionnelle. »

Groupe de travail 4

Comment donner des marges de manœuvre aux établissements tout en conservant le caractère national des diplômes ?



Pilote : Anne Bisagni-Faure,
rectrice de la région académique de Nouvelle-Aquitaine

« Sur la base d'un diagnostic partagé, le groupe de travail abordera aussi bien des sujets transversaux que plus ciblés. Ainsi, les questions portant sur la lutte contre le décrochage et sur les parcours de formation et d'insertion des élèves seront traitées sous l'angle de la marge de manœuvre des établissements.

Une place importante sera faite à l'organisation pédagogique et à la personnalisation des parcours, qu'il s'agisse de la planification des périodes de formation en milieu professionnel à adopter dans la voie scolaire, des ajustements possibles sur l'organisation de la formation au lycée afin d'améliorer la relation formation-emploi et la poursuite d'études, ou encore de l'accroissement de la professionnalisation pour une insertion réussie des élèves dans le monde du travail.

Pour chaque demi-journée de travail, des sujets de réflexion seront ainsi proposés, permettant à chaque partie prenante, ainsi qu'à des personnalités extérieures invitées autour d'un thème, de s'exprimer et de proposer des pistes d'organisation de nature à renforcer la marge de manœuvre des établissements tout en conservant le caractère national des diplômes. »

LA CONSTITUTION TYPE D'UN GROUPE DE TRAVAIL

Ont été invités à participer à ces groupes de travail de multiples acteurs, afin de croiser les regards.

En pilotage et en appui :

- un recteur ou une rectrice pilote, avec éventuellement une personnalité du monde économique en soutien ;
- un rapporteur de l'Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche (IGÉSR) ;
- un chargé d'animation membre de la Direction interministérielle de la transformation publique (DITP) ;
- des représentants des services, notamment de la Direction générale de l'enseignement scolaire (Dgesco), de la Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (Dgesip), de la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (Depp), de la Direction générale des ressources humaines (DGRH) et de la Direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER) selon les groupes de travail.

Et en participation active :

- les organisations syndicales élues au comité technique ministériel de l'éducation nationale (CTMEN) ;
- les organisations représentatives au niveau national et interprofessionnel ;
- des représentants des régions ;
- des fédérations de parents d'élèves ;
- les réseaux d'établissements privés ;
- les syndicats enseignants du privé ;
- des inspecteurs ;
- des conseillers de recteur ;
- des chefs d'établissement ;
- des professeurs de lycée professionnel ;
- des élèves.

En complément, des experts pourront être auditionnés et sollicités au fil de l'eau sur tous les territoires par les copilotes des groupes de travail.

www.education.gouv.fr